



**AVIS PUBLIC : programme décennal de dragage
d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc.**

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet de Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc. (RTFT) à Sorel-Tracy.

Le projet consiste à continuer le programme de dragage d'entretien dans les aires d'approche de la zone industrialo-portuaire du quai de RTFT, afin de maintenir la fonctionnalité et la sécurité des accès des navires. Le 1^{er} décret de programme de dragage a été émis en 2007.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par RTFT, l'initiateur de projet, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 1^{er} octobre 2026, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros (418 521-3830 ou sans frais au 1 800 561-1616) et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (<https://www.environnement.gouv.qc.ca>).

1^{er} septembre 2026

Cet avis est publié par Rio Tinto Fer et Titane inc. (RTFT), conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).